



REVUE DE PRESSE DU 27/12/2016

- 1- Le Ministre des Finances, Hadji Baba Ammi, a indiqué lundi à Alger que le projet de loi complétant et amendant la loi portant code des douanes visait essentiellement à permettre au secteur des douanes de s'adapter aux mutations économiques aux niveaux local et mondial et à renforcer la protection de l'économie nationale. Présentant le projet de loi lors d'une séance plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN), le ministre a précisé que le texte "vise essentiellement à permettre aux Douanes de participer activement au développement économique et de s'adapter aux mutations économiques aux niveau local et mondial".
- 2- Le projet du code des Douanes, complétant et amendant la loi du 21 juillet 1979 amendée en 1998, a été présenté lundi en plénière par le Ministre des Finances, Hadji Babaammi, devant l'Assemblée populaire nationale (APN). Ce texte s'articule autour de dix axes de réforme inscrits dans le cadre de la modernisation de l'administration douanière, à la lumière des nouvelles mutations de l'environnement international et des orientations du nouveau modèle économique algérien.
- 3- La commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN) a proposé plus de 40 amendements et de nouveaux articles au projet de loi complétant et amendant la loi portant code des douanes, présenté et débattu lundi à l'APN, appelant à des mesures pour faciliter la déclaration de devises à l'entrée et à la sortie du territoire national. Outre des propositions de correction et de reformulation de plusieurs alinéas et articles, la commission a suggéré l'introduction de nouveaux articles, notamment l'article 325 bis pour les infractions de cybercriminalité. Des infractions passibles aux termes dudit article de la confiscation des marchandises incriminée, d'une amende égale à deux fois la valeur des marchandises confisqués et d'une peine d'emprisonnement de six (6) mois à deux (2) ans.
- 4- Le secteur économique relevant du ministère de la Défense nationale (MDN) emploie actuellement jusqu'à près de 30.000 employés civils répartis entre ses Etablissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), a indiqué à l'APS le directeur des fabrications militaires au MDN, Général major Rachid Chouaki. "Nous employons entre 20.000 et 30.000 employés civils", souligne Général major Chouaki en marge de la Foire de la production algérienne, organisée du 21 au 27 décembre aux Pins maritimes (Alger), qui a été marquée lors de cette édition par la présence, pour la première fois, du MDN à travers la participation de certaines de ses unités de production.



- 5- Au total 710 normes industrielles ont été adoptées par l'Institut national de normalisation (IANOR) sur les 11 premiers mois de 2016, portant à 9000 le nombre total des normes algériennes adoptées et appliquées, a indiqué lundi à Alger le directeur général de l'Institut Djamel Hales. "On prévoit l'élaboration de 810 nouvelles normes en 2017, réparties sur plusieurs secteurs d'activités industrielles, le programme reste ouvert pour prendre en charge tous les besoins exprimés en matière de normalisation", a-t-il dit lors de la célébration de la 21ème journée nationale de la normalisation.

- 6- La Foire de la production algérienne, qui se tient depuis mercredi au Palais des expositions (Alger), attire de nombreux visiteurs curieux de connaître les nouveaux produits de l'industrie locale et de s'enquérir des conditions des crédits à la consommation pour les véhicules et l'électroménager. Selon les organisateurs, les vacances scolaires et les ventes promotionnelles ainsi que la présence, pour la première fois, de stands de produits de l'industrie militaire ont été autant de facteurs ayant contribué à drainer davantage le public composé aussi bien des ménages que des professionnels. Plus de 400 exposants composés de 135 entreprises publiques et plus de 280 sociétés privées prennent part à cette manifestation économique.

- 7- Le Ministre des Ressources en eau et de l'Environnement, Abdelkader Ouali, a mis l'accent lundi dans la wilaya déléguée de Djanet (Illizi) sur la nécessité d'une vision globale pour la préservation des ressources hydriques souterraines et la préservation de l'environnement. "Il appartient d'avoir une vision globale tenant compte des aspects de la préservation à la fois des ressources hydriques souterraines et de l'environnement, pour éviter les phénomènes de la pollution", a indiqué le ministre lors de l'inspection d'une station de traitement et d'épuration (STEP) dans la zone de Tin-Toussis.

- 8- Le Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Abdelmadjid Tebboune a affirmé lundi que le certificat négatif délivré par les services de la Conservation foncière était toujours exigé des demandeurs de logement dans le cadre des différents programmes de logements publics notamment pour la formule location-vente de l'AADL. La distribution de logements publics, en dépit de la non réception par les services du ministère de l'habitat du certificat négatif, ne signifie pas la suppression de ce certificat, a indiqué M. Tebboune, qui était l'invité du Forum de la Radio Nationale.



A lire : Le projet de code des douanes amendé renforcera la protection de l'économie nationale

Le Ministre des Finances, Hadji Baba Ammi, a indiqué lundi à Alger que le projet de loi complétant et amendant la loi portant code des douanes visait essentiellement à permettre au secteur des douanes de s'adapter aux mutations économiques aux niveaux local et mondial et à renforcer la protection de l'économie nationale.

Présentant le projet de loi lors d'une séance plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN), le Ministre a précisé que le texte "vise essentiellement à permettre aux Douanes de participer activement au développement économique et de s'adapter aux mutations économiques aux niveaux local et mondial".

La séance plénière qui a été présidée par Mohamed Larbi Ould Khelifa, président de l'institution parlementaire, s'est déroulée en présence du ministre délégué chargé de l'économie numérique et de la modernisation des systèmes financiers, Mouatasssem Boudiaf, et de la ministre des Relations avec le Parlement, Ghania Eddalia.

Le projet de loi découle de la nécessité de moderniser la gestion du secteur des douanes et d'actualiser le cadre juridique pour élargir ses prérogatives et renforcer son rôle dans le développement de l'économie nationale, a précisé M. Baba Ammi.

Les amendements introduits au code des douanes permettront également de promouvoir les missions des douanes dans la protection de l'économie nationale, de s'ouvrir à la mondialisation et de protéger le consommateur, a encore indiqué le ministre, ajoutant que le texte introduit des mécanismes à même de conférer aux missions des douanes davantage de transparence.

Ledit projet est de nature à renforcer les moyens de lutte contre la fraude, le blanchiment d'argent, l'exportation et l'importation de produits nuisibles à l'économie nationale, tels le trafic illicite d'armes, de produits pyrotechniques et de produits chimiques, a poursuivi M. Baba Ammi.

La loi intervient dans le cadre de la diversification de l'économie nationale et la maîtrise du commerce extérieur, à la lumière des conventions signées avec les différentes instances internationales, à l'instar de l'Organisation internationale des douanes, à travers l'introduction des technologies développées pour faciliter l'enregistrement des données et le contrôle minutieux des marchandises, et la simplification des mesures administratives et judiciaires.

Cette loi est à même de renforcer la déontologie de la profession de douanier et consacrer l'obligation de préserver le secret professionnel ainsi que le droit de recours lors des contentieux douaniers. Il permet également de simplifier les mesures de conciliation et la réduction de peine en cas de reconnaissance de l'infraction, ajoute le Ministre.